

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 313

présenté par

M. Castellani, Mme De Temmerman, M. Pancher, Mme Pinel, M. Simian, M. Nadot,
Mme Wonner, M. François-Michel Lambert, M. Falorni, M. Acquaviva, M. Colombani,
Mme Frédérique Dumas, M. Lassalle, Mme Dubié, M. Molac et M. Clément

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Jeunesse et vie associative	+20 000 000	0	+20 000 000 0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	+20 000 000	0	+20 000 000 0
TOTAUX	+20 000 000	+20 000 000	+20 000 000 0	+20 000 000 0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de mieux répartir les crédits au sein de la mission Sport, jeunesse et vie associative pour tenir compte du changement de perspective liée à la crise sanitaire.

L'objet de cet amendement est de dédier 20 millions d'euros au programme Jeunesse et vie associative. En 2021, ce programme a notamment eu vocation à améliorer l'accès des jeunes aux droits à l'information, à la formation et à l'emploi dans un contexte bouleversé par la crise, ainsi qu'à développer la participation citoyenne et à soutenir le développement de la vie associative qui est un des poumons de notre jeunesse.

Ces crédits sont transférés à l'action 2, Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, afin de pouvoir consacrer des moyens supplémentaires à l'action du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ).

Ce fonds permet de financer des projets expérimentaux, il fonctionne par appel à projets dans une logique partenariale avec les acteurs des territoires. L'objectif est de faire remonter du terrain des initiatives en faveur des jeunes des territoires ruraux, en particulier dans ce contexte de sortie de crise. Les expérimentations financées seront liées à l'amélioration de l'insertion sociale de ces jeunes mais également au développement des pratiques sportives sur les territoires.

En conséquence, une annulation d'un même montant est prévue au programme Jeux olympiques et paralympiques 2024. Il est proposé d'annuler 20 millions à l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques.

En consacrant les 20M au FEJ, l'utilisation des crédits initialement prévus pour les JO restera liée aux jeunes et à la pratique sportive.